



harcèlement moral de la part de l'employeur

Par **LudivineB**, le **30/07/2012** à **14:28**

Bonjour,

Nous sommes 4 employés -dont une cadre (sur une entreprise de 6 employés au total, excepté la responsable) a vouloir saisir en justice notre responsable pour harcèlement moral. Nous n'avons bien sûr que très peu de preuves matérielles en dehors de certificats médicaux et de l'appui de la médecine du travail. Nous avons été au Palais de Justice de Paris, à l'inspection du travail (le rendez-vous n'est pas encore passé), et au commissariat, mais n'avons réussi à obtenir que très peu d'informations. Nous voudrions savoir vers quels services nous rediriger et quelles sont les démarches à suivre pour ce genre de litiges. De plus, la personne attaquée étant particulièrement procédurière et nous ayant menacés de porter plainte pour harcèlement moral, nous voudrions aussi savoir quels sont les risques encourus si la situation se retournait contre nous.

En vous remerciant d'avance de votre attention,

Cordialement.

Par **P.M.**, le **30/07/2012** à **17:36**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier](#)...

Le risque est que si votre action n'aboutit pas vous pourriez avoir en retour une plainte en dénonciation calomnieuse...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...

Par **LudivineB**, le **11/08/2012** à **13:03**

Je vous remercie de votre réponse.

Nous avons prié conseil au près d'un avocat spécialisé dans le droit du travail.

Cordialement.